



À VOS CÔTÉS POUR L'ECF*

EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE

Pour une sécurité fiscale
supplémentaire

CONFIEZ-NOUS LA RÉALISATION DE VOTRE ECF ET OBTENEZ VOTRE LABEL DE CONFORMITÉ FISCALE



L'Examen de conformité fiscale, un dispositif novateur et protecteur pour toutes les entreprises

L'ECF est une prestation contractuelle, régie par le décret et l'arrêté du 13 janvier 2021, au titre de laquelle nous nous engageons en toute INDÉPENDANCE, à la demande d'une entreprise, à examiner la conformité aux règles fiscales de 10 points prévus dans un chemin d'audit. À l'issue des travaux, un compte rendu est établi et transmis à l'administration fiscale.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE



Une assurance complémentaire en matière de sécurité fiscale
par la diminution du risque de contrôle de l'administration



La suppression des pénalités et intérêts de retard
en cas de rectification (bonne foi)



Une maîtrise des coûts grâce à la mutualisation
des moyens des OGA



La sécurisation de vos données comptables
La fiabilisation de votre gestion



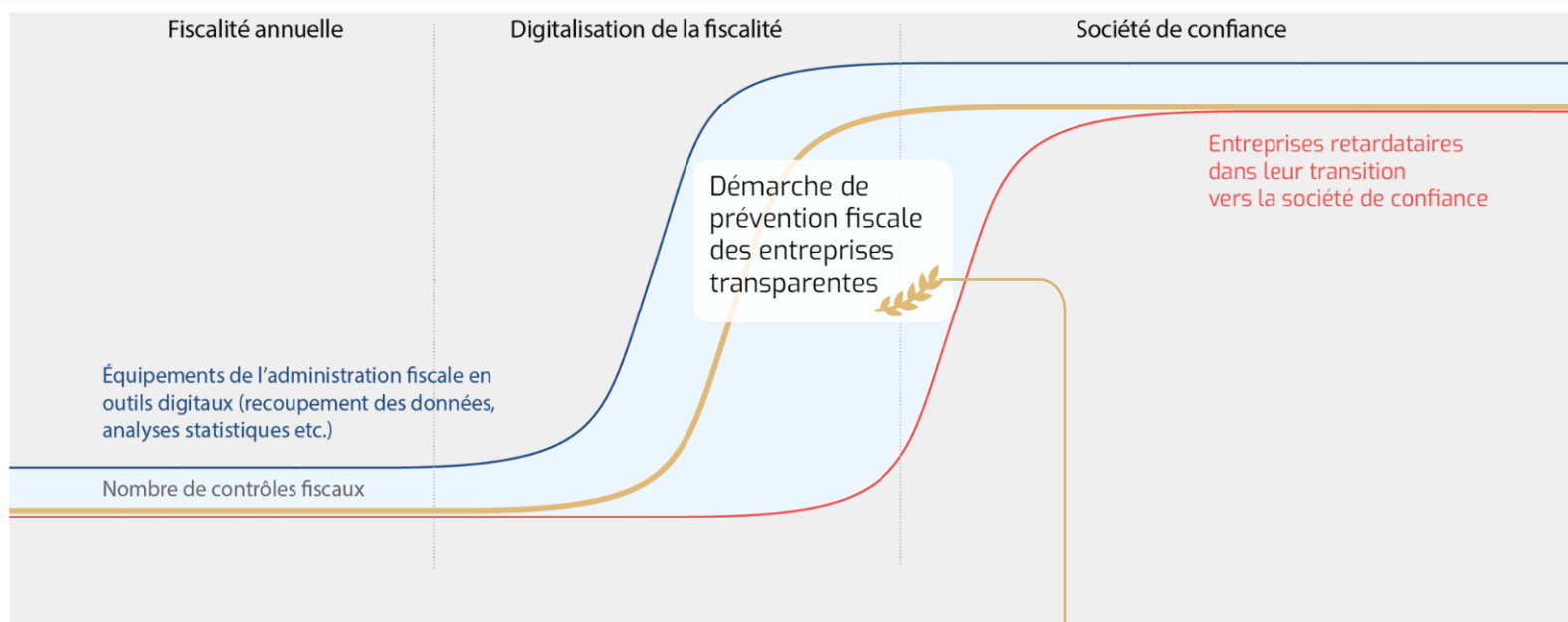
La valorisation de vos engagements responsables et citoyens :
un gage de confiance auprès de l'administration fiscale mais
aussi pour vos clients et partenaires

LE CONTRÔLE FISCAL, ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

La digitalisation de l'administration fiscale s'intensifie et avec elle, le nombre de contrôles fiscaux

On entend souvent dire que les entreprises ne sont contrôlées que très rarement par l'administration fiscale. C'est une idée reçue : avec la digitalisation des services de l'administration, le risque de contrôle, déjà bien réel, est parti pour s'accroître. Avec le recours à l'intelligence artificielle qui permet de mieux cibler les contrôles, l'administration fiscale fait grimper le risque pour les entreprises les moins transparentes.

Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable pour les entreprises de se montrer de bonne foi, d'entamer une vraie démarche de prévention fiscale. En bref, de se réaliser en tant qu'entreprises citoyennes.



L'ECF est un **atout**
pour votre entreprise :
sécurisée sur le plan
fiscal, vous pouvez
vous recentrer sur
votre cœur de métier.

VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE RESPONSABLE

En demandant un ECF, vous diminuez votre risque de contrôle fiscal

Avec l'ECF, vous êtes immédiatement identifiée comme un « bon élève » par l'administration fiscale qui sera moins encline à vous contrôler.

Et si vous êtes quand même contrôlée, vous êtes dispensée de pénalités en cas de rectification (bonne foi)

En cas de rectification, la réalisation d'un examen de conformité fiscale vous évite les pénalités et intérêts de retard.

La réalisation d'un Examen de Conformité Fiscale
par un OGA est un **avantage économique** et une
assurance complémentaire pour votre entreprise

L' ACPL

un tiers de confiance
reconnu par l'administration fiscale

Nous sommes experts de la prévention fiscale,
identifiés par l'administration fiscale comme un tiers de
confiance fiable : nous confier votre ECF, c'est gagner
en crédibilité !

Partenaires de la profession comptable, nous sommes
au service des TPE. Nous vous accompagnons en
toute indépendance et impartialité.

Au service des TPE, artisans, commerçants,
professionnels libéraux...



En vous engageant
dans cette
démarche vous
renforcez votre
tranquillité fiscale

NOUS FAIRE RÉALISER VOTRE ECF, LA BONNE IDÉE



Maîtrise des coûts

Notre structure est associative :
nous pratiquons des prix
compétitifs grâce à la
mutualisation de nos moyens.



Plus de sérénité

Un tiers de confiance
reconnu par l'administration
et une démarche saine de
prévention fiscale.



Engagements renforcés

En nous confiant votre ECF,
vous entrez de plain-pied
dans la société de confiance.



LE LABEL DE CONFORMITÉ FISCALE, UN PAS DE PLUS VERS VOTRE RECONNAISSANCE EN TANT QU'ENTREPRISE CITOYENNE

Le label « Conformité fiscale par l'OGA Tiers de confiance » octroyé par les organismes de gestion agréés, membres de l'UNASA et des fédérations et regroupements partenaires, se donne trois objectifs :

- 1 | Identifier votre entreprise comme **citoyenne et responsable** par un signe générateur de confiance et de qualité** qui s'associe aux désirs des entreprises engagées de se montrer plus responsables, en lien avec une démarche RSE plus globale.
- 2 | Vous différencier par rapport à votre environnement concurrentiel.**
- 3 | Accroître la confiance de vos clients, fournisseurs et partenaires financiers à votre égard.**

Dès cette année, nos collaborateurs seront à même de vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle mission, en s'assurant de la bonne application des règles fiscales.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Nous pouvons également faciliter vos obligations avec d'autres services, tel que :

- La dématérialisation et la télétransmission de vos déclarations,
- L'aide à l'établissement de la déclaration 2035.

La COOP ACPL vous propose de nouveaux services personnalisés pour vous accompagner dans vos démarches administratives, comptables et fiscales,

- Tenue de votre comptabilité (BIC, BNC, SCI, SCM, ...)
- Assistance à l'établissement de vos déclarations fiscales
- Déclarations fiscales personnelles (2042, SCI, ...)
- Accès à un logiciel comptable simple
- Tenue de la paie et des déclarations sociales
- Formations fiscales et comptables « sur mesure »

Vous trouverez plus d'informations sur le site <https://coopacpl.fr>